

Éloge funèbre prononcé à l'occasion des obsèques du notaire André Cossette

Roger COMTOIS

Volume 104, Number 2, September 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1046002ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1046002ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Yvon Blais

ISSN

0035-2632 (print)

2369-6184 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

COMTOIS, R. (2002). Éloge funèbre prononcé à l'occasion des obsèques du notaire André Cossette. *Revue du notariat*, 104(2), 159–160.
<https://doi.org/10.7202/1046002ar>

**ANDRÉ COSSETTE
(1929-2002)**

Éloge funèbre prononcé à l'occasion des obsèques
du notaire André Cossette

Roger COMTOIS

André Cossette n'est plus ! Pourtant, il est bien présent dans notre pensée et dans notre cœur.

Parodiant le conseil de Somerset Maugham, « Write about the things you know », je limiterai mon propos à l'époque où j'ai mieux connu André : depuis son élection à la Chambre des notaires en 1966.

Durant les triennats qui ont suivi son élection, de 1966 à 1972, André a participé à plusieurs comités et à plusieurs commissions de la Chambre : Commission des examens et des législations, plus particulièrement. Ses collègues se souviennent de la participation active qu'il a toujours apportée aux travaux de ces comités et de ces commissions. Et cela devait le conduire à la présidence de la Chambre des notaires en 1972.

C'est sous la présidence d'André Cossette qu'un service de recherche a été créé à la Chambre des notaires. Le service devait prendre une expansion extraordinaire dans les années qui ont suivi. Cette initiative devait être chère à André. Praticien, bien entendu, André avait aussi le souci de la réflexion et de la recherche en droit, car André avait les signes du professeur, de l'universitaire.

Détenteur d'un diplôme d'études supérieures en droit, il a, comme chargé de cours, prodigué un enseignement apprécié à la Faculté de droit de l'Université Laval. Ses diplômes et les publications nombreuses dont il est l'auteur ont justifié amplement son admission, au premier tour, à la Société royale du Canada.

J'étais directeur de la *Revue du notariat* depuis une trentaine d'années lorsque André m'a offert généreusement sa

collaboration. Il devint mon collègue comme directeur adjoint de la *Revue du notariat*.

Il a publié dans cette revue de nombreuses études de doctrine et nous avons, ensemble, assuré la publication de la *Revue*, et ce, jusqu'en 1998. Nous nous sommes partagé les tâches : réception de textes, lecture des textes proposés, épuration des textes et, parfois, refus de publier, etc. L'on ne peut compter les heures passées à cette tâche. André a toujours apporté à cette besogne le meilleur de lui-même. C'est alors que j'ai pu constater le dévouement et le soin qu'un intellectuel peut apporter au travail qu'il accomplit. Je n'ai connu qu'un André Cossette sérieux; je n'ai connu qu'un André Cossette heureux quand il avait du travail à faire et quand il avait une besogne à accomplir.

Sans vouloir minimiser les mérites d'André Cossette comme praticien, comme chercheur et comme auteur, je crois que ce qu'il aura réalisé de plus remarquable est sa contribution à la rédaction et à l'adoption du *Code civil du Québec*. Il fallait concilier les projets de l'Office de révision du *Code civil* avec les propositions soumises depuis le dépôt de ces projets : nouveaux rapports, mise à jour de certaines études, adoption de nouvelles dispositions en droit familial, plus particulièrement. C'est alors que le jugement et la diplomatie d'André Cossette ont été déterminants dans l'adoption de ce nouveau *Code*, que les juristes et les praticiens découvrent et apprécient de jour en jour.

André, sois remercié pour ce que tu as fait pour la profession et pour le droit civil au Québec.